



Conférence sur l'innovation 2009

La Cleantech suisse à l'heure de la mondialisation des marchés

Plan de mesures

Objectif à long terme pour l'économie suisse

Grâce aux offres du plan de mesures, l'économie de la Cleantech suisse arrive à exploiter pleinement son potentiel d'innovation avec ses produits, ses procédés et ses services novateurs, et à profiter largement, en sa qualité de leader, de la croissance mondiale des marchés de la Cleantech.

Concrètement, la conférence sur l'innovation propose de mettre en œuvre les quatre mesures suivantes en 2010: unir les forces, former la main-d'œuvre, mettre en place des partenariats, faciliter l'accès aux marchés de l'exportation pour les entreprises.

Les participants à la Conférence sur l'innovation proposent de formuler un objectif clair afin d'introduire la Cleantech en tant qu'élément clé dans les domaines de l'économie et de la recherche.

1. Masterplan national de la Cleantech – unir les forces et les faire connaître

Elaboré par le DFE et le DETEC, le «**Masterplan de la Cleantech Suisse**» mentionnera les mesures prises par la Confédération, les cantons et le secteur privé dans le domaine de la Cleantech et en donnera un aperçu synoptique. De cette façon, tous les acteurs seront informés des recherches en cours et des produits existants dans leur domaine d'activité. Ils seront ainsi mieux armés pour exploiter les synergies et conjuguer leurs forces. Le Masterplan permettra non seulement d'améliorer la collaboration entre l'économie de la Cleantech et les hautes écoles et instituts de recherche concernés, mais il contribuera également à simplifier et à accélérer la recherche de partenaires compétents tout en assurant la transparence nécessaire. Mettant en avant les offres de soutien et facilitant la coordination, il servira de repère général à toutes les parties impliquées.

Le domaine de la Cleantech concernant une large gamme de produits et d'applications, le Masterplan doit englober toutes les activités de la chaîne de création de valeur, depuis la recherche fondamentale à l'introduction de nouveaux produits sur le marché (international) en passant par le transfert de savoir et de technologie. Mais il comportera aussi des mesures impliquant l'intervention régulatrice de la Confédération et des cantons. Fortes de l'appui qu'elles recevront, dans le cadre du Masterplan, des associations, des organisations et de l'Etat, les entreprises suisses seront à même de saisir les opportunités de croissance qui s'offrent à elles à l'échelle mondiale et d'atteindre ainsi l'objectif cité en introduction. A paraître dans un an, le document examinera également la prise en compte de mesures dans la politique de croissance de la Confédération.



2. Du personnel qualifié bien formé pour la mise en oeuvre du potentiel de croissance

Les nouvelles technologies exigent de la main d'œuvre qualifiée et formée en conséquence. En collaboration avec les organisations patronales, il s'agira, d'une part, d'identifier les lacunes existantes (en particulier dans la formation professionnelle) et les moyens d'y remédier, et, d'autre part, de déterminer dans quelle mesure les filières de formation et les modules de perfectionnement doivent être actualisés, voire élargis. Une telle analyse requiert une vue d'ensemble exhaustive de l'offre de formation existante dans tous les domaines concernés par la Cleantech. Enfin et surtout, il faut examiner la question de savoir si les programmes-passerelles initiés dans le troisième paquet de stabilisation doivent être étendus.

3. mettre en place des partenariats grâce au chèque d'innovation

Le chèque d'innovation constitue une mesure d'encouragement rapide et efficace pour amorcer de **nouveaux partenariats entre les PME et la recherche**. Tel est le résultat d'un premier essai tenté dans le cadre de la 2^e phase des mesures de stabilisation de la Confédération. Par conséquent, l'une des mesures consiste à examiner la possibilité d'émettre un **chèque d'innovation spécial Cleantech** à partir de début 2010. Selon le principe du «premier arrivé, premier servi», 133 PME actives dans le domaine de la Cleantech ou envisageant le passage à de telles technologies peuvent demander un chèque auprès de **l'Agence de promotion pour l'innovation CTI**. Le chèque d'innovation permet à une PME de solliciter des prestations R&D – p. ex. études d'idées, développements de concept ou travaux préparatoires pour un projet R&D d'envergure – d'une haute école ou d'une institution publique de recherche à hauteur de **7500 francs**.

Cette mesure, dont l'enveloppe se monte à 1 million de francs, est limitée à un an, cela signifie que les projets doivent être achevés dans les douze mois qui suivent l'émission du chèque d'innovation. Par la suite, les projets financés par le chèque d'innovation Cleantech seront examinés au regard des effets atteints. La date exacte d'émission des chèques sera communiquée début 2010.

4. Faciliter l'accès des entreprises aux marchés d'exportation

Pour les PME en général et les jeunes entreprises relevant du domaine de la Cleantech en particulier, une **«plate-forme Cleantech export»** va être mise en place. Elle soutient les entreprises dans le cadre de la commercialisation de produits et de services Cleantech sur des marchés-cibles importants pour la Suisse – principalement la Chine, les pays du Golfe persique, l'Amérique du Nord, éventuellement l'Inde. Cette plate-forme export est administrée par **l'OSEC** qui dispose des structures nécessaires et des compétences correspondantes. Elle sera réalisée dans le cadre de la promotion des exportations annoncée avec la 3^e phase des mesures de stabilisation.

La plate-forme Cleantech export comprend des colloques de formation pratiques et conçus spécialement pour les PME, mais aussi une organisation de réseautage en Suisse. Pour ses membres, non seulement elle observera et étudiera également les marchés-cibles sur place, mais elle planifiera et coordonnera aussi des mesures de marketing appropriées et efficaces pour ces mêmes marchés-



cibles. Elle travaille avec des prestataires de services nationaux compétents, des entreprises privées, des associations ainsi qu'avec les départements fédéraux correspondants.